

20 – AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE APPEL À PROJETS « CONNAITRE LES ÉMISSIONS DE MICROPOLLUANTS DES STATIONS D'ÉPURATION » / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE À SOLLICITER LA SUBVENTION

Les premières campagnes d'analyses de Recherche et Réduction des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE) en station d'épuration (2011-2012) ont été accompagnées par l'agence de l'eau.

Les résultats de ces campagnes ont servi de base aux opérations collectives contractuelles, territoriales ou sectorielles mises en place par l'agence pour la réduction des pollutions toxiques des agglomérations. Aujourd'hui, près de 60 % de la capacité épuratoire visée par RSDE est concernée par une opération collective.

Dans sa note technique du 12 août 2016, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire précise les nouvelles modalités de l'action RSDE pour les stations de traitement des eaux usées urbaines d'une capacité nominale supérieure ou égale à **10 000 équivalents habitants**.

Une phase de mesures et d'analyses sur le compartiment « eau » en entrée et sortie de station d'épuration est prévue tous les 6 ans pour suivre le calendrier des SDAGE. La première campagne d'analyse est prévue pour 2018 et devra débiter au plus tard le 30 juin 2018.

Il n'est pas prévu à ce titre d'analyse sur le compartiment « boues ». Il paraît cependant pertinent de profiter de cette opportunité pour acquérir des données sur les concentrations de substances dangereuses dans les boues qui pourraient être utiles pour :

- déterminer de manière objective le rôle des stations d'épuration quant à l'élimination des micropolluants ;
- identifier les micropolluants stockés dans les boues potentiellement problématiques pour la collectivité et initier une démarche de réduction.

Aussi l'agence de l'eau, pour accompagner les collectivités pour la réalisation des campagnes d'analyses RSDE, lance un appel à projets d'une enveloppe de 4 millions d'euros.

L'appel à projets offre la possibilité aux maîtres d'ouvrages se situant sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse de financer des campagnes d'analyses couplant les analyses réglementaires prescrites dans le cadre de l'action RSDE et des analyses de micropolluants dans les boues d'épuration.

Les projets présentés concernent des campagnes d'analyses visant à mieux connaître les émissions des stations d'épuration en termes de micropolluants sur l'ensemble du process épuratoire.

Les projets, pour être financés, comprennent **obligatoirement** :

- les analyses réglementaires RSDE telles que prescrites par arrêté sur les compartiments eau d'entrée et eau de sortie de la station d'épuration. Les analyses sont réalisées dans le strict respect des modalités d'analyse et de prélèvement prévues dans la note technique du 12/08/2016 ;
- au moins 3 analyses sur le compartiment « boues ». Les analyses sont couplées avec celles sur l'eau (entrée, sortie et boues réalisées conjointement sur 3 des 6 campagnes réglementaires). La liste des substances à analyser est jointe en annexe.

Le montant estimatif de ces analyses réglementaires est de 20 000,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Agence de l'eau RMC	70 %	soit	14 000,00 €
Autofinancement	30 %	soit	<u>6 000,00 €</u>
			20 000,00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement ;
- de l'autoriser à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse la subvention la plus large possible ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.